

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2010 à 15h00

L'an deux mille dix et le douze janvier à 15h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

Présents : MM. Claude GUIGO - Gérard MILONI - Franck GUIGO - Marc LAPORTE - Annie MEREUX - Olivier LAMAS - Alain MUGNAÏNI - Claude GIORCELLI - Simone MASSONI - Charlotte RULFI - ~~Jean Louis BAUZIN~~.

Absents : Jean Louis BAUZIN (excusé).

Secrétaire de séance : Gérard MILONI.

Le quorum étant atteint, le Maire annonce la séance ouverte.

Monsieur Gérard MILONI est nommé à l'unanimité secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 10.01.2010 : après lecture par Annie MEREUX, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Budget de la commune

1) Approbation des comptes administratifs 2009

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence du Conseil et la présentation des comptes administratifs 2009 de la commune, du CCAS et de la Régie d'Eau et d'Assainissement (REA) à son 1^{er} adjoint, Gérard MILONI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs de 2009, qui peuvent se résumer comme suit :

	Commune	CCAS	Eau et Assainissement
Section de Fonctionnement			
Produits nets	244 214.37 €	0 €	39 592.91 €
Charges nettes	266 579.58 €	214.5 €	17 457.18 €
Résultat de l'exercice	-22 365.21 €	214.5 €	22 135.73 €
Résultat de clôture	23 550.39 €	778.51 €	25 303.77 €

Section d'Investissement			
Produits nets	485 401.30 €	0 €	92 405.95 €
Charges nettes	429 098.55 €	0 €	88 811.50 €
Résultat de l'exercice	56 302.75 €	0 €	3 594.45 €
Résultat de clôture	43 438.08 €	0 €	- 509.52 €
Restes à réaliser			
- Recettes	0 €	0 €	0 €
- Dépenses	0€	0 €	0 €

2) Approbation des comptes de gestion 2009

Les Comptes de Gestion 2009 de la Commune, du CCAS, de l'eau et de l'assainissement, établis par Madame ROCHEREAU Géraldine, receveur, sont **adoptés à l'unanimité**.

3) Approbation des Budgets primitifs 2010

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet des budgets 2009 de la commune, du CCAS et de l'Eau et Assainissement.

	Commune	CCAS	Eau et Assainissement
Section de Fonctionnement			
Dépenses	266 564.39 €	4 578.51 €	60 994.25 €
Recettes	266 564.39 €	4 578.51 €	60 994.25 €
Dont résultat antérieur reporté	23 550.39 €	778.51 €	24 794.25 €
Section d'Investissement			
Dépenses	152 771.89 €	0 €	48 749.52 €
Dont reste à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dont résultat antérieur reporté	43 438.08 €	0 €	-509.52 €
Recettes	152 771.89 €	0 €	48 749.52 €
Dont reste à réaliser	0 €	0 €	0 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2010 de la Commune, du CCAS et de l'Eau et Assainissement.

4) Affectation des résultats 2009

Après avoir examiné les comptes administratifs, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Commune :

- Somme à affecter au 1068 : 10 000 €
- Excédent reporté (compte 002) : 13 550 €

REA :

- Somme à affecter au 1068 : 509.52 €
- Excédent reporté (compte 002) : 24 794.25 €

CCAS :

- Somme à affecter au 1068 : 0 €
- Excédent reporté (compte 002) : 778.51 €

5) Vote des 4 taxes

Le Maire expose que pour pouvoir équilibrer le budget 2010, il est nécessaire d'augmenter les taux de 7 % en moyenne.

Messieurs Olivier LAMAS et Marc LAPORTE pensent qu'une augmentation plus importante (10%) serait plus judicieuse.

Le Conseil municipal décide à 8 voix pour et 2 contre d'augmenter pour 2010 les taux de 7% en moyenne, soit:

- Taxe habitation	12.56 %%
- Foncier bâti	11.52 %
- Foncier non bâti	16.96 %
- Taxe professionnelle (compensation relais)	17.95 %

Jardin d'enfants - Révision de l'estimatif des dépenses

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation du jardin d'enfants des travaux de sécurisation supplémentaires sont nécessaires pour un montant TTC de 4 000 €.

Le Montant total des travaux de réhabilitation du jardin d'enfants se porte donc à 51 744.48 € HT soit 61 886.4 € TTC.

Il faut donc revoir le plan de financement de la manière suivante :

- CR PACA FIL (58 %) : 30 000 €
- Etat DGE (22 %) : 11 383.78 €
- Part Communale (20 %) : 10 360.7 €
- TVA (commune) : 10 141.91
- TOTAL : 61 886.4 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux supplémentaires pour un montant TTC de 4 000 €, et de revoir le plan de financement en conséquence.

Demande de subvention déneigement pour la saison 2009/2010

Le Conseil municipal décide de solliciter du Conseil Général, une aide financière au taux maximum pour le déneigement des voies communales pour la saison 2009/2010, dont le coût s'est élevé à 7 755 €.

Canal du Libaret - Rectificatif

Par la délibération n° 17.03.2009, du 28 mars 2009, le conseil municipal a approuvé le plan de financement de l'étude de faisabilité du canal du Libaret et les demandes de subvention correspondantes.

Le Maire précise que cette étude est à mettre sur le compte du budget de la Régie d'Eau et d'Assainissement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Questions diverses et questions du public

Monsieur Claude GIORCELLI demande quand le Jardin d'enfants sera réalisé. Monsieur le Maire lui répond qu'en l'état actuel, aucune date ne peut être prononcée. En effet, toutes les subventions ne sont pas encore attribuées. Il précise qu'il n'est pas possible d'envisager de réaliser les travaux en plusieurs tranches.

Charlotte RULFI prend des nouvelles du comité des fêtes. Monsieur le Maire indique que le Comité des fêtes est bien présent, et qu'il organisera quelques manifestations cet été.

Enfin est évoqué la nécessité de réaliser quelques travaux d'entretien au cimetière (crépis des murs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.